

**EPOCAST® 1636 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.09.2018
1.1	10.03.2022	400001008591	Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : EPOCAST® 1636 B US

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA  
Adresse : Everslaan 45  
3078 Everberg  
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41  
Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0 825 812 822  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 32 36 36  
PARIS: 01 40 05 48 48  
RENNES: 02 99 59 22 22  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47  
EUROPE: +32 35 75 1234  
France ORFILA: +33(0)145425959  
ASIA: +65 6336-6011  
China: +86 20 39377888  
+86 532 83889090  
India: + 91 22 42 87 5333  
Australia: 1800 786 152  
New Zealand: 0800 767 437  
USA: +1/800/424.9300

## EPOCAST® 1636 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.09.2018
1.1	10.03.2022	400001008591	Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers



#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger	:	 
Mention d'avertissement	:	Danger
Mentions de danger	:	H302 + H332    Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. H314            Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317            Peut provoquer une allergie cutanée. H412            Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	<b>Prévention:</b> P261            Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. P273            Éviter le rejet dans l'environnement. P280            Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.  <b>Intervention:</b> P303 + P361 + P353    EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. P304 + P340 + P310    EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler

**EPOCAST® 1636 B US**

Version 1.1 Date de révision: 10.03.2022 Numéro de la FDS: 400001008591 Date de dernière parution: 10.09.2018  
Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/  
un médecin.  
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC  
LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau  
pendant plusieurs minutes. Enlever les  
lentilles de contact si la victime en porte et  
si elles peuvent être facilement enlevées.  
Continuer à rincer. Appeler immédiatement  
un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Amines, polyéthylène-poly-, fraction de triéthylène-tétramine  
1,2-Ethanediamine, N1,N1'-[1,7-heptanediylobis[(4,5-dihydro-1H-imidazole-2,1-diyl)-2,1-  
ethanediylobis-  
m-phénylènebis(méthylamine)  
2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine  
3-aminopropyltriéthoxysilane

**Etiquetage supplémentaire:**

Reservé aux utilisateurs professionnels.

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

Nature chimique : Amines

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Amines, polyéthylène-poly-, fraction de triéthylène-tétramine	90640-67-8 292-588-2 01-2119487919-13	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 30 - < 50

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

## EPOCAST® 1636 B US

Version 1.1 Date de révision: 10.03.2022 Numéro de la FDS: 400001008591 Date de dernière parution: 10.09.2018  
Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

		Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	
1,2-Ethanediamine, N1,N1'-[1,7-heptanediy]bis[(4,5-dihydro-1H-imidazole-2,1-diyl)-2,1-ethanediy]]bis-	179796-73-7 -	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	>= 10 - < 20
m-phénylenebis(méthylamine)	1477-55-0 216-032-5 01-2119480150-50	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 3; H412  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 930 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 1,34 mg/l	>= 10 - < 20
1-méthylimidazole	616-47-7 210-484-7 613-035-00-7 01-2119979544-23	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 1 144 mg/kg Toxicité aiguë par voie cutanée: 400 mg/kg	>= 3 - < 5
2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	25513-64-8 247-063-2 01-2119560598-25	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 910 mg/kg	>= 0,1 - < 1
3-aminopropyltriéthoxysilane	919-30-2 213-048-4 612-108-00-0 01-2119480479-24	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317  Estimation de la toxicité	>= 0,1 - < 1

## EPOCAST® 1636 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.09.2018
1.1	10.03.2022	400001008591	Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

		aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 1 491 mg/kg	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Traiter de façon symptomatique.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés  
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.  
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.  
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.  
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**EPOCAST® 1636 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.09.2018
1.1	10.03.2022	400001008591	Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun(e) à notre connaissance.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO2)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**EPOCAST® 1636 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.09.2018
1.1	10.03.2022	400001008591	Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs

**EPOCAST® 1636 B US**

Version 1.1      Date de révision: 10.03.2022      Numéro de la FDS: 400001008591      Date de dernière parution: 10.09.2018  
 Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

Température de stockage recommandée : 2 - 8 °C

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
m-phénylenebis(méthylamine)	1477-55-0	VLCT (VLE)	0,1 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
1-méthylimidazole	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à long terme	1,47 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	0,42 mg/kg p.c./jour
m-phénylenebis(méthylamine)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,2 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,2 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,33 mg/kg
3-aminopropyltriéthoxysilane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	59 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à court terme	59 mg/m3



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## EPOCAST® 1636 B US

Version 1.1      Date de révision: 10.03.2022      Numéro de la FDS: 400001008591      Date de dernière parution: 10.09.2018  
Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	8,3 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	8,3 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	17,4 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à court terme	17,4 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	5 mg/kg p.c./jour
2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,05 mg/kg
Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,54 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,096 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	14 mg/kg p.c./jour

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
1-méthylimidazole	Eau douce	0,1 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	1 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	590 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	6,95 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
m-phénylènebis(méthylamine)	Sédiment marin	0,695 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	1,26 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Eau douce	0,094 mg/l
	Eau de mer	0,009 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,152 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,43 mg/kg
	Sédiment marin	0,043 mg/kg
3-aminopropyltriéthoxysilane	Sol	0,045 mg/kg
	Eau douce	0,33 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,033 mg/l

**EPOCAST® 1636 B US**

Version 1.1 Date de révision: 10.03.2022 Numéro de la FDS: 400001008591 Date de dernière parution: 10.09.2018  
Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	13 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	1,2 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,12 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,05 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	Eau douce	0,102 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	72 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,662 mg/kg
	Sédiment marin	0,062 mg/kg
Amines, polyéthylène-poly-, fraction de triéthylène-tétramine	Eau douce	0,027 mg/l
	Eau de mer	0,003 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,13 mg/l
	Sédiment d'eau douce	8,572 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,857 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	1,25 mg/kg poids sec (p.s.)

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle  
Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : 10 - 480 min

Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de

**EPOCAST® 1636 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	10.03.2022	400001008591	10.09.2018
			Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps	:	Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	:	Utiliser un appareil de protection respiratoire pour effectuer des opérations qui peuvent entraîner une exposition aux vapeurs du produit.
Filtre de type	:	Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	:	liquide
Couleur	:	ambre
Odeur	:	type amine
Seuil olfactif	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
pH	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	:	> 118 °C Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Pression de vapeur	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité de vapeur relative	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité relative	:	1

**EPOCAST® 1636 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.09.2018
1.1	10.03.2022	400001008591	Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

Densité	: 1,07 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: partiellement soluble (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température de décomposition	: > 200 °C
Viscosité Viscosité, dynamique	: env. 1 000 mPa,s

**9.2 Autres informations**

Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Vitesse de combustion	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Poids moléculaire	: Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

**EPOCAST® 1636 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.09.2018
1.1	10.03.2022	400001008591	Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

Produits de décomposition dangereux : ammoniac, anhydre  
Aldéhydes  
Oxydes d'azote (NOx)  
monoxyde de carbone  
dioxyde de carbone  
Cétones

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1 274 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas toxique en cas d'inhalation tel que défini par la réglementation des marchandises dangereuses.

Estimation de la toxicité aiguë: 4,6 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**Composants:****Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 716,2 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 1 465,4 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.

**1,2-Ethanediamine, N1,N1'-[1,7-heptanediy]bis[(4,5-dihydro-1H-imidazole-2,1-diyl)-2,1-ethanediy]bis-:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

**m-phénylène bis(méthylamine):**

## EPOCAST® 1636 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.09.2018
1.1	10.03.2022	400001008591	Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 930 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Estimation de la toxicité aiguë: 930 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 1,34 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403
- Estimation de la toxicité aiguë: 1,34 mg/l  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 3 100 mg/kg  
Méthode: Autres lignes directrices  
Symptômes: Nécrose, Erythème  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### 1-méthylimidazole:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): env. 1 144 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Estimation de la toxicité aiguë: 1 144 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): 1,35 mg/l  
Durée d'exposition: 8 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë (Lapin, mâle et femelle): 400 mg/kg  
Méthode: Avis d'expert

### 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 910 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Estimation de la toxicité aiguë: 910 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

### 3-aminopropyltriéthoxysilane:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 491 - 2 688 mg/kg  
Méthode: EPA OTS 798.1175
- Estimation de la toxicité aiguë: 1 491 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**EPOCAST® 1636 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.09.2018
1.1	10.03.2022	400001008591	Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): > 5 ppm  
Durée d'exposition: 6 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 4 075 mg/kg  
Méthode: Toxicité aiguë par voie cutanée  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Composants:****Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylènetétramine:**

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)  
Evaluation : Provoque des brûlures.  
Méthode : OCDE ligne directrice 435  
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Espèce : Lapin  
Evaluation : Provoque des brûlures.  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

**1,2-Ethanediamine, N1,N1'-[1,7-heptanediyldis[(4,5-dihydro-1H-imidazole-2,1-diyl)-2,1-ethanediyldis-]**

Résultat : Irritant pour la peau.

**m-phénylènebis(méthylamine):**

Espèce : Rat  
Evaluation : Provoque des brûlures.  
Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.4.  
Résultat : Provoque des brûlures.

**1-méthylimidazole:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

**2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Provoque de graves brûlures.  
Résultat : Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

**3-aminopropyltriéthoxysilane:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Provoque des brûlures.

**EPOCAST® 1636 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.09.2018
1.1	10.03.2022	400001008591	Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Composants:****Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylènetétramine:**

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Risque de lésions oculaires graves.
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Effets irréversibles sur les yeux

**1,2-Ethanediamine, N1,N1'-[1,7-heptanediy]bis[(4,5-dihydro-1H-imidazole-2,1-diyl)-2,1-ethanediy]bis-:**

Résultat	: Irritation des yeux
----------	-----------------------

**1-méthylimidazole:**

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Corrosif

**2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:**

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Corrosif

**3-aminopropyltriéthoxysilane:**

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Risque de lésions oculaires graves.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Composants:****Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylènetétramine:**

Voies d'exposition	: Peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Evaluation	: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

**1,2-Ethanediamine, N1,N1'-[1,7-heptanediy]bis[(4,5-dihydro-1H-imidazole-2,1-diyl)-2,1-ethanediy]bis-:**

Résultat	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
----------	--

**m-phénylenebis(méthylamine):**

Voies d'exposition	: Peau
Espèce	: Souris
Evaluation	: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.
Méthode	: OCDE ligne directrice 429



**EPOCAST® 1636 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.09.2018
1.1	10.03.2022	400001008591	Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

Résultat : A un effet sensibilisant.

Evaluation : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation., Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux., Corrosif pour le tractus respiratoire.  
Peut provoquer une allergie cutanée.

**1-méthylimidazole:**

Evaluation : Toxique par contact cutané.

**2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:**

Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

**3-aminopropyltriéthoxysilane:**

Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

**Mutagénicité sur les cellules germinales****Composants:****Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylènetétramine:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: positif  
BPL: oui

Type de Test: Test du micronoyau  
Système d'essais: Lymphocytes humains  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 487  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo  
Espèce: Souris (mâle et femelle)  
Type de cellule: Moelle osseuse  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Dose: 0 - 600 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

**m-phénylènebis(méthylamine):**

**EPOCAST® 1636 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.09.2018
1.1	10.03.2022	400001008591	Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

- Génotoxicité in vitro :
- Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif
  - Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif
  - Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo :
- Type de Test: Test du micronucleus in vivo  
Espèce: Souris (mâle et femelle)  
Type de cellule: Moelle osseuse  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: single dose  
Dose: 750 mg/kg body weight  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif
- Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation :
- Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène., Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.
- 1-méthylimidazole:**
- Génotoxicité in vitro :
- Type de Test: Test du micronoyau  
Système d'essais: Fibroblastes de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 487  
Résultat: négatif
  - Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif
  - Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

**EPOCAST® 1636 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.09.2018
1.1	10.03.2022	400001008591	Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

**2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Concentration: 5000 ug/plate  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.13/14.  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules  
de mammifères

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Concentration: 2 mg/ml

Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Espèce: Hamster chinois (mâle et femelle)  
Type de cellule: Moelle osseuse  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 825 - 1000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Souris (mâle et femelle)

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 850 - 1000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

**3-aminopropyltriéthoxysilane:**

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

## EPOCAST® 1636 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.09.2018
1.1	10.03.2022	400001008591	Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

### Cancérogénicité

#### Composants:

##### **Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylènetétramine:**

Espèce : Souris, mâle  
 Voie d'application : Dermale  
 NOAEL :  $\geq 50$  mg/kg p.c./jour  
 Méthode : OCDE ligne directrice 451  
 Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle  
 Voie d'application : Dermale  
 Durée d'exposition : 104 semaines  
 NOAEL :  $\geq 20$  mg/kg p.c./jour  
 Méthode : OCDE ligne directrice 451  
 Résultat : négatif

### Toxicité pour la reproduction

#### Composants:

##### **Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylènetétramine:**

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal  
 Espèce: Rat  
 Voie d'application: Oral(e)  
 Dose: 75/325/750 mg/kg bw/day  
 Durée d'un traitement unique: 10 d  
 Toxicité maternelle générale: NOAEL:  $\geq 750$  Poids corporel mg / kg  
 Toxicité pour le développement: NOAEL:  $\geq 750$  Poids corporel mg / kg  
 Méthode: OCDE ligne directrice 414  
 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal  
 Espèce: Lapin  
 Voie d'application: Dermale  
 Dose: 5/50/125 mg/kg bw/day  
 Durée d'un traitement unique: 13 d  
 Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg  
 Toxicité pour le développement: NOAEL:  $\geq 125$  Poids corporel mg / kg  
 Méthode: OCDE ligne directrice 414  
 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction : Les effets reprotoxiques de la triéthylènetétramine (TETA)  
 - Evaluation sont en outre évalués dans le cadre de la teneur en aminoéthyl éthanolamine (AEEA).

##### **m-phénylènebis(méthylamine):**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle

**EPOCAST® 1636 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.09.2018
1.1	10.03.2022	400001008591	Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

Voie d'application: Oral(e)  
 Dose: 0, 50, 150 and 450 mg/kg  
 Toxicité générale chez les parents: NOEL: 50 - 150 Poids corporel mg / kg  
 Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 450 Poids corporel mg / kg  
 Méthode: OCDE ligne directrice 421  
 Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal  
 Espèce: Rat, mâle et femelle  
 Souche: Sprague-Dawley  
 Voie d'application: Oral(e)  
 Dose: 0, 30, 100, 300 mg/kg milligramme par kilogramme  
 Durée d'un traitement unique: 19 d  
 Fréquence du traitement: 1 quotidien  
 Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 Poids corporel mg / kg  
 Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg  
 Méthode: OCDE ligne directrice 414  
 Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

**1-méthylimidazole:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle  
 Voie d'application: Oral(e)  
 Dose: 10, 30, 90 milligramme par kilogramme  
 Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg  
 Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 90 Poids corporel mg / kg  
 Méthode: OCDE ligne directrice 422  
 Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal  
 Espèce: Rat, femelle  
 Voie d'application: Oral(e)  
 Dose: 10, 30, 90 milligramme par kilogramme  
 Toxicité maternelle générale: NOAEL: 90 Poids corporel mg / kg  
 Méthode: OCDE ligne directrice 414

**2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle  
 Voie d'application: Oral(e)  
 Dose: 10, 60, 120 mg/kg bw/day  
 Méthode: OCDE ligne directrice 416  
 Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement

## EPOCAST® 1636 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.09.2018
1.1	10.03.2022	400001008591	Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Lapin, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 000 ppm  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

#### **Amines, polyéthylène-poly-, fraction de triéthylènetétramine:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 350 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 28 d  
Nombre d'expositions : 7 d  
Dose : 100/350/1000 mg/kg bw/day  
Méthode : OCDE ligne directrice 407  
Organes cibles : Poumons  
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce : Chien, mâle et femelle  
NOAEL : 125 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Organes cibles : Poumons  
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce : Chien, mâle et femelle  
NOAEL : 50 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Méthode : Toxicité subchronique  
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 50 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 26 weeks  
Dose : 50/175/600 mg/kg bw/day  
Méthode : OCDE ligne directrice 408  
Organes cibles : Poumons  
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce : Souris, mâle et femelle  
NOAEL : 92 mg/kg, 600 ppm

## EPOCAST® 1636 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.09.2018
1.1	10.03.2022	400001008591	Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

Voie d'application : Oral(e)  
 Durée d'exposition : 120/600/3000 ppm  
 Méthode : OCDE ligne directrice 408  
 Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

### m-phénylenebis(méthylamine):

Espèce : Rat, mâle et femelle  
 NOEL : 150 mg/kg  
 Voie d'application : par voie orale (gavage)  
 Durée d'exposition : 672 h  
 Nombre d'expositions : 7 d  
 Dose : 0, 10, 40, 150 and 600 mg/kg/d  
 Méthode : OCDE ligne directrice 407

Espèce : Rat, mâle et femelle  
 NOEC : 0,6 mg/m<sup>3</sup>  
 Voie d'application : Inhalation  
 Durée d'exposition : 13 weeks  
 Nombre d'expositions : 6 hours per day, 5 days per we  
 Dose : 0, 0.64, 5.1, 31 mg/m<sup>3</sup>  
 Méthode : OCDE ligne directrice 413  
 Organes cibles : Poumons

Toxicité à dose répétée - Evaluation : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation., Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux., Corrosif pour le tractus respiratoire.  
 Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

### 1-méthylimidazole:

Espèce : Rat, mâle et femelle  
 NOAEL : 90 mg/kg  
 Voie d'application : Ingestion  
 Durée d'exposition : 28 d  
 Nombre d'expositions : 7 d  
 Dose : 10, 30, 90 mg/kg bw/day  
 Méthode : OCDE ligne directrice 408

### 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Espèce : Rat, mâle et femelle  
 NOAEL : 10 mg/kg bw/day  
 Voie d'application : Ingestion  
 Durée d'exposition : 13 Weeks  
 Nombre d'expositions : Daily  
 Dose : 10, 60, 180mg/kg bw  
 Organes cibles : Foie

Espèce : Rat, mâle et femelle  
 LOAEL : 60 mg/kg bw/day  
 Voie d'application : Ingestion  
 Durée d'exposition : 13 Weeks

**EPOCAST® 1636 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.09.2018
1.1	10.03.2022	400001008591	Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

Nombre d'expositions : Daily  
Dose : 10, 60, 180mg/kg bw  
Organes cibles : Foie

**3-aminopropyltriéthoxysilane:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 200 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 2 160 h  
Méthode : Toxicité subchronique

**Toxicité par aspiration**

Donnée non disponible

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Expérience de l'exposition humaine**

Donnée non disponible

**Toxicologie, Métabolisme, Distribution**

Donnée non disponible

**Effets neurologiques**

Donnée non disponible

**Information supplémentaire**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Composants:****Amines, polyéthylène-poly-, fraction de triéthylènetétramine:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 570 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 200 - 500 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h



## EPOCAST® 1636 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	10.03.2022	400001008591	10.09.2018
			Date de la première version publiée:
			10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

- CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 330 mg/l  
 Point final: mortalité  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Substance d'essai: Eau douce  
 Méthode: EPA OTS 797.1400
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 31,1 mg/l  
 Point final: Immobilisation  
 Durée d'exposition: 48 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Substance d'essai: Eau douce  
 Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 20 mg/l  
 Durée d'exposition: 72 h  
 Type de Test: Essai en semi-statique  
 Substance d'essai: Eau douce  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- EC10 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1,34 mg/l  
 Durée d'exposition: 72 h  
 Type de Test: Essai en semi-statique  
 Substance d'essai: Eau douce  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : NOEC (Bactérie): >= 100 mg/l  
 Durée d'exposition: 28 d  
 Méthode: OCDE ligne directrice 216
- CE50 (Bactérie): > 100 mg/l  
 Durée d'exposition: 28 h  
 Méthode: OCDE ligne directrice 216
- CE50 (Bactérie): 15,7 mg/l  
 Durée d'exposition: 2 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Substance d'essai: Eau douce
- NOEC (Bactérie): 1,3 mg/l  
 Durée d'exposition: 2 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Substance d'essai: Eau douce
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10: 1,9 mg/l  
 Durée d'exposition: 21 d  
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
 Type de Test: Essai en semi-statique  
 Substance d'essai: Eau douce  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: env. 62,5 mg/kg  
 Durée d'exposition: 56 d  
 Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

## EPOCAST® 1636 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.09.2018
1.1	10.03.2022	400001008591	Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

Méthode: OCDE ligne directrice 222

CE50: > 1 000 mg/kg  
Durée d'exposition: 56 d  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)  
Méthode: OCDE ligne directrice 222

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### m-phénylenebis(méthylamine):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 87,6 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 15,2 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 32,1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1 000 mg/l  
Durée d'exposition: 0,5 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 4,7 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

#### 1-méthylimidazole:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 100 - < 215 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 267,9 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les : CE50r (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 180,7 mg/l

## EPOCAST® 1636 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.09.2018
1.1	10.03.2022	400001008591	Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

algues/plantes aquatiques

Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 1 050 mg/l  
Durée d'exposition: 7 h  
Méthode: DIN 38 412 Part 8

### 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 174 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 31,5 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h  
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 43,5 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 37,1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 16 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 89 mg/l  
Durée d'exposition: 17 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 10,9 mg/l  
Durée d'exposition: 30 d  
Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Concentration minimale avec effet observé: 10,9 mg/l  
Durée d'exposition: 30 d  
Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,02 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Concentration minimale avec effet observé: 1,02 mg/l

**EPOCAST® 1636 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.09.2018
1.1	10.03.2022	400001008591	Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: >= 1 000 mg/kg  
Durée d'exposition: 56 d  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)  
Méthode: OCDE ligne directrice 222

CE50: >= 1 000 mg/kg  
Durée d'exposition: 56 d  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)  
Méthode: OCDE ligne directrice 222

**3-aminopropyltriéthoxysilane:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 934 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 331 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): > 1 000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 43 mg/l  
Durée d'exposition: 5,75 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Composants:**

**Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylènetétramine:**

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 0 %  
Durée d'exposition: 162 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D  
Substance d'essai: Eau douce

Type de Test: aérobique  
Inoculum: boue activée

**EPOCAST® 1636 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.09.2018
1.1	10.03.2022	400001008591	Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

Résultat: N'est pas intrinsèquement biodégradable.  
Biodégradation: 20 %  
Lié à: Carbone organique dissous (COD)  
Durée d'exposition: 84 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 302A  
Substance d'essai: Eau douce

**m-phénylenebis(méthylamine):**

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée  
Concentration: 14,2 mg/l  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 49 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

**1-méthylimidazole:**

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 0 - 10 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Inoculum: boue activée  
Concentration: 9 000 mg/l  
Résultat: Intrinsèquement biodégradable.  
Biodégradation: 79 %  
Durée d'exposition: 60 d  
Méthode: ISO

**2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:**

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée  
Concentration: 11,4 mg/l  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 7 %  
Durée d'exposition: 28 d

**3-aminopropyltriéthoxysilane:**

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée  
Concentration: 8,95 mg/l  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 67 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.A.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Composants:****Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine:**

Coefficient de partage: n- : log Pow: -2,08 - 2,90 (20 °C)  
octanol/eau Méthode: QSAR

**EPOCAST® 1636 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.09.2018
1.1	10.03.2022	400001008591	Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

**m-phénylenebis(méthylamine):**

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)  
Facteur de bioconcentration (FBC): < 0,3  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,18 (25 °C)  
pH: 10,3 - 10,4  
Méthode: OCDE ligne directrice 107

**1-méthylimidazole:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,19 (25 °C)  
pH: 9,25 - 9,85  
Méthode: OCDE ligne directrice 107

**2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,3 (25 °C)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

**3-aminopropyltriéthoxysilane:**

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)  
Facteur de bioconcentration (FBC): 3,4  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,7 (20 °C)  
pH: 7

**12.4 Mobilité dans le sol****Composants:****Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylènetétramine:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 3162,28, log Koc: 3,5  
Méthode: OCDE ligne directrice 106

**1-méthylimidazole:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 27  
Méthode: Méthode de calcul

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**EPOCAST® 1636 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.09.2018
1.1	10.03.2022	400001008591	Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7 Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADN	: UN 2735
ADR	: UN 2735
RID	: UN 2735
IMDG	: UN 2735
IATA	: UN 2735

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADN	: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (TRIETHYLENE TETRAMINE, DIETHYLENETRIAMINE)
ADR	: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## EPOCAST® 1636 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.09.2018
1.1	10.03.2022	400001008591	Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

**RID** : (TRIETHYLENE TETRAMINE, DIETHYLENETRIAMINE)  
: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.  
(TRIETHYLENE TETRAMINE, DIETHYLENETRIAMINE)

**IMDG** : AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.  
(TRIETHYLENE TETRAMINE, DIETHYLENETRIAMINE)

**IATA** : Amines, liquid, corrosive, n.o.s.  
(TRIETHYLENE TETRAMINE, DIETHYLENETRIAMINE)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADN** : 8

**ADR** : 8

**RID** : 8

**IMDG** : 8

**IATA** : 8

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN**  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : C7  
Numéro d'identification du danger : 80  
Étiquettes : 8

**ADR**  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : C7  
Numéro d'identification du danger : 80  
Étiquettes : 8  
Code de restriction en tunnels : (E)

**RID**  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : C7  
Numéro d'identification du danger : 80  
Étiquettes : 8

**IMDG**  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 8  
EmS Code : F-A, S-B

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855  
Instruction d'emballage (LQ) : Y840  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Corrosive



**EPOCAST® 1636 B US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.09.2018
1.1	10.03.2022	400001008591	Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

**IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	851
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y840
Groupe d'emballage	:	II
Étiquettes	:	Corrosive

**14.5 Dangers pour l'environnement****ADN**

Dangereux pour l'environnement	:	non
--------------------------------	---	-----

**ADR**

Dangereux pour l'environnement	:	non
--------------------------------	---	-----

**RID**

Dangereux pour l'environnement	:	non
--------------------------------	---	-----

**IMDG**

Polluant marin	:	non
----------------	---	-----

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Non applicable
---	---	----------------

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).
--	---	---

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)	:	51, 49, 49 bis
---	---	----------------

Autres réglementations:

## EPOCAST® 1636 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.09.2018
1.1	10.03.2022	400001008591	Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	: Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ne sont pas listés dans les listes LIS et LES Canadiennes.
AIIC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ENCS	: Notifié. Seuls les notificateurs sont autorisés à importer/fabriquer. Contactez votre représentant commercial Huntsman pour plus d'informations
KECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Notifié. Seuls les notificateurs sont autorisés à importer/fabriquer. Contactez votre représentant commercial Huntsman pour plus d'informations
TCSI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

### Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOIC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

## EPOCAST® 1636 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.09.2018
1.1	10.03.2022	400001008591	Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H311	: Toxique par contact cutané.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

#### Information supplémentaire

##### Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H332
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 3	H412

##### Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## EPOCAST® 1636 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.09.2018
1.1	10.03.2022	400001008591	Date de la première version publiée: 10.09.2018

Date d'impression 19.03.2024

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.